... Pas s'en faire qu'à la suite de cette manifestation M. Aves fût conduit au petit local, où il y a, à Versailles, une cellule pour les parlementaires qui ne sont pas sages. Elle n'a jamais servi. Au moment de l'appel nominal, comme on passait du nom de M. Gérard à celui de M. Gervais, omettant celui de Gérault-Richard, des protestations partirent.

M. Sembat. — Votre élection est viciée ! Pourquoi n'appelez-vous pas Gérault-Richard ?

M. Jaurès. — Faites-le footiller !

M. Sembat. — Oui, footiller-moi tous ces gens-là !

M. Michelin. — Tas de canailles !

Le premier tour de scrutin donna les résultats suivants : Briason, 339 ; Félix Faure, 246 ; Waldeck-Rousseau, 184. Au deuxième tour, Félix Faure fut élu par 430 voix contre 361 à M. Brisson. Sur le procès-verbal, M. Vivianì protesta véhémentement, au nom des électeurs de Mirman et de Gérault-Richard, contre l'éviction de ces deux députés. La séance s'acheva dans le tumulte.

L'élection de M. Loubet, le 18 février 1899, en pleine affaire Dreyfus, fut une lutte entre les républicains et les modérés antidreyfusards. L'incident le plus typique fut, avant le Congrès, la démission du président du groupe progressiste, M. Louis Barthou, qui le retira parce que le groupe avait décidé de voter pour M. Méline. A la séance de l'Assemblée de Versailles, M. Déroulède était monté à la tribune pour parler. Il en fut arraché par les huissiers. M. Loubet fut élu, au premier tour, par 483 voix, contre 279 à M. Méline, 23 à M. Cavaignac et 10 à M. Deschanel.

L'élection de M. Fallières, le 17 janvier 1906, par 449 voix contre 373 à M. Doumer, se passa sans incidents.

Étant donné le nombre des candidats au prochain Congrès, on prévoit qu'il y aura, au Congrès du 17 janvier prochain, au moins deux tours de scrutin, peut-être trois. En effet, l'élection présidentielle est soumise à la même règle que les élections académiques. L'article 2 de la loi du 25 février 1875 dit que le président de la République est élu à la majorité des suffrages. On scrutine donc jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu la moitié plus un des suffrages des votants.

J. BARBIER.

Un incident entre socialistes

Un incident assez vif s'est produit, dit la *Dépêche de Toulouse*, dans les couloirs intérieurs de la Chambre, entre M. Jaurès et M. Barthe. Celui-ci fait campagne pour M. Pams, M. Jaurès, qui s'est révélé un chaud partisan de M. Poincaré, le lui reprochait. La discussion s'envenimant, M. Jaurès reprocha à M. Barthe de faire subventionner le journal socialiste *Le Populaire du Midi* par M. Pierre Leroy-Beaulieu. M. Barthe répliqua que c'était M. Jaurès qui était d'accord avec le député progressiste de l'Hérault puisqu'il allait voter comme lui, pour M. Poincaré. M. Barthe ajouta qu'il voterait pour M. Pams, parce qu'il était le candidat le plus avancé au point de vue social. M. Jaurès, de plus en plus irrité, répliqua : « Dans ces conditions, il ne me reste plus qu'à quitter le parti socialiste ».

Évidemment, le propos de M. Jaurès n'est qu'un accès de mauvaise humeur dont il ne restait rien, sans doute, une heure après. Il n'en est pas moins vrai que les unifiés sont divisés. Les guesdistes manifestent jusqu'ici l'intention de voter pour M. Pams. Les jaurésistes paraissent acquis à M. Poincaré. Mais il faut s'attendre précisément à cause de cette division, à voir M. Jaurès entreprendre une campagne ouverte en faveur du président du Conseil.

MM. Ribot et Poincaré

Le « Temps » publie la note suivante :

« Nous avons vu M. Ribot qui nous a confirmé que son entretien d'hier avec M. Poincaré a été d'une parfaite cordialité.

« Bien des questions d'intérêt général ont été, nous a-t-il dit, abordées dans cette conversation. Il n'a pas été question, cependant, de ce que pourraient faire éventuellement l'un et l'autre des deux candidats après le premier tour de scrutin au Congrès du 17 janvier.

« Chacun d'eux, a ajouté M. Ribot, conserve sa liberté d'action à cet égard, en se réservant d'examiner les moyens de faire, dans les scrutins ultérieurs, l'union républicaine ».

Paris, 30 décembre.

M. Ribot a fait connaître à M. Poincaré son désir de lui rendre visite ce soir ou demain matin.

Panique dans un Cinématographe

Nombreux blessés

Dimanche soir, au cours de la représentation du théâtre cinématographique Eldorado, à Strasbourg, un film s'est enflammé. Le public, pris de panique, s'est rué vers la porte.

De nombreuses personnes ont été piétinées. Trente femmes ont été grièvement blessées et ont dû être transportées à l'hôpital.

Une vingtaine d'autres personnes ont reçu des blessures moins graves.

LES RETRAITES DES MINEURS

Après une réunion du comité des Houillères

Une entrevue aura lieu à Arras le 8 janvier 1913

Nos lecteurs savent que les Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais, en réponse à une lettre de la Fédération Régionale demandant prorogation pure et simple de la convention des retraites, répondirent par l'intermédiaire de M. Reumaux, directeur général des Mines de Lens, que les Compagnies étaient décidées à accorder de nouvelles majorations temporaires de retraites aux conditions que chacune ferait connaître.

M. Lamendin, président de la Fédération Régionale, écrivit pour solliciter une entrevue collective entre patrons et ouvriers.

A cette demande, M. Reumaux, comme suite à la réunion de Douai, vient de lui répondre comme suit :

« Lens, le 28 décembre 1912.

» A Monsieur Lamendin, Président de la Fédération Régionale des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

« Par votre lettre du 17 courant, vous me faites part du désir exprimé par les délégués des trois Syndicats du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, de se rencontrer avec les délégués des Compagnies houillères dans le but « d'examiner en commun d'une façon générale et précise les conditions d'application des nouvelles majorations « des retraites des ouvriers et vous me demandez en leur nom, que cet examen ait lieu dans une entrevue à Arras.

« En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Compagnies acceptent l'entrevue que vous leur proposez et dont vous leur expliquez l'objet. Elles désirent que la date et le lieu en soient fixés au mercredi 8 janvier, à l'Hôtel de l'Univers, à 10 heures du matin, à Arras.

« Veuillez agréer, etc.

⁂

« Signé : REUMAUX. »

M. Lamendin, dès qu'il eut reçu la lettre ci-dessus, répondit ainsi :

« A M. Reumaux, président de la Fédération Patronale Houillère d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre m'informant de l'acceptation de notre demande d'une entrevue à Arras avec la délégation patronale.

« Nous acceptons la date du 8 janvier que vous nous proposez, le lieu et l'heure du rendez-vous à l'Hôtel de l'Univers à Arras, à 10 heures du matin.

« Veuillez agréer, etc.

Signé : LAMENDIN. »

⁂

M. Lamendin a convoqué les membres de la Fédération Régionale pour le mardi 7, à Douai, à 9 heures et demie au café Belle-Vue, en vue de prendre toutes dispositions pour la réunion du lendemain.

⁂

A noter que, conformément à la première réponse des Compagnies, certaines s'adressant à leur personnel ont édicté des nouvelles conditions auxquelles elles renouvelleraient les conventions qui arrivent à expiration le 31 décembre 1912.

La Compagnie d'Anzin, notamment, a établi une échelle de pensions variant par catégorie d'ouvriers. D'autres, comme Lens et Bruay, ont déclaré maintenir le « statu quo ».

Les Mineurs et la Fédération Nationale

Dimanche a eu lieu, à la mairie de Somain, une réunion syndicale. A l'unanimité, les mineurs syndiqués, après une conférence de M. Cahide, ont approuvé l'attitude des trois syndicats : Nord, Anzin et Pas-de-Calais, et ont voté l'ordre du jour qui a trait à la suspension des cotisations à la Fédération Nationale.

Le soir, à une autre réunion, à Auberchicourt, le même ordre du jour fut voté.

Le mouvement syndical EN FRANCE EN 1911

Le « Bulletin de l'office du travail » de décembre publie les résultats du mouvement syndical en France en 1911.

Le nombre des syndicats industriels et commerciaux qui avaient fait le dépôt prescrit par l'article 4 de la loi du 24 mars 1884 était au 1er janvier 1912 de 10.320, comptant 1.521.219 adhérents. Ces syndicats se décomposaient de la façon suivante : 4.888 syndicats patronaux avec 410.160 adhérents (146 syndicats et 6.401 membres de plus qu'en 1910) ; 5.217 syndicats ouvriers et 1.064.413 syndiqués (98 syndicats de moins et 35.174 adhérents de plus qu'en 1910) ; 225 syndicats mixtes et 46.646 membres (31 syndicats et 6.501 membres de plus qu'en 1910).

Par rapport aux chiffres de la population active des différents groupes professionnels, la proportion des ouvriers syndiqués est particulièrement importante dans les mines : 32 % ; les transports, manutention et commerce : 30 % ; le bâtiment 27 % ; et les produits chimiques 23 %. Par contre on ne compte que 8 % de syndiqués dans l'agriculture, 2 % chez les domestiques et 5 % dans le travail des étoffes (vêtements et nettoyage).

Le nombre des unions s'élève à 377, comprenant 8.395 syndicats et 1.304.083 membres, se répartissant ainsi : 767 unions patronales (3.916 syndicats et 359.574 membres) ; 200 unions ouvrières (4.396 syndicats et 898.719 membres) ; 10 unions mixtes (83 syndicats et 10.790 membres) ; ces unions comptaient 798 institutions diverses au 1er janvier 1912.

Le nombre des syndicats agricoles est passé de 5.407 avec 912.944 membres à fin 1910, à 5.879 avec 934.317 membres à fin 1911. 84 unions de syndicats agricoles groupaient 5.009 syndicats et 1.068.786 membres. (Le défaut de concordance entre le total du nombre des membres de syndicats agricoles et le nombre des membres de syndicats affiliés à des unions (1.068.786) provient du fait que dans la statistique des unions de syndicats, certains syndicats sont comptés pour plus d'une unité, soit qu'un même syndicat fasse partie de plusieurs unions, soit qu'une même union locale adhère à une ou à plusieurs unions nationales.)

Il existait, au 1er janvier 1912, 141 Bourses du Travail, avec 2.409 syndicats adhérent, comptant 556.676 membres.

LÉGION D'HONNEUR

LA PROCHAINE PROMOTION DANS L'ARMÉE

Les promotions et nominations dans la Légion d'honneur, pour le ministère de la guerre, paraîtront vraisemblablement au « Journal officiel » du 1er janvier. Dans les dignités de l'ordre, il n'y aura pas de nominations de grand-crois et seulement trois nominations de grands-officiers ; par contre, les nominations de commandeurs et d'officiers seront nombreuses, de vingt à vingt-cinq pour les premières.

Pour la dignité de grand-officier, plusieurs candidats sont sur les rangs, parmi lesquels les généraux Pistor, commandant depuis près de cinq ans la division de Tunisie ; Oudard, récemment passé au cadre de réserve ; d'Amade, commandant le 6e corps, à Châlons-sur-Marne ; Mercier-Milon, commandant le 15e corps, à Marseille ; Courbebaisse, commandant le 11e corps et gouverneur de Lyon ; Silvestre, inspecteur technique de l'artillerie à pied ; Dupommier, président du Comité technique du génie.

Pour le grade de commandeur, la liste des candidats comprend les noms suivants :

Les généraux de division Fenrie, du 16e corps, à Montpellier ; Ruffey, du 13e corps, à Clermont-Ferrand ; Sordet, du 10e corps, à Rennes ; Poline, de la 11e division d'infanterie à Nancy ; Oulhier, de la 16e division, à Bourges ; Carbillet, de la 29e division, à Nice ; Mollard, de la 5e division, à Rouen ; Clément de Grandprey, du Comité technique du génie.

Les généraux de brigade Bataille, de l'infanterie coloniale, à la 81e brigade d'infanterie, à Remiremont ; Leblois et Colonna de Giovellina, de l'infanterie coloniale ; Saski, Ducry, Polail, de Séroux, Baril, Grillot, Coudret, Martineau, Hermite, passés récemment au cadre de réserve ; Laithier, Turel, Fleurel, disponibles ; Laurens, gouverneur de Langres ; Lebas, gouverneur de Lille ; de Lartigue, de la 8e brigade d'infanterie à Saint-Quentin ; Bloch, de la 8e brigade, à Belfort ; Vidal, de la brigade d'artillerie du 13e corps, à Clermont-Ferrand.

Le contrôleur général Dumas, les intendants militaires Arbinet et Eynard, le médecin inspecteur général Février.

Pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, sont inscrits tous les officiers généraux et assimilés qui n'ont actuellement que la croix de chevalier. Parmi ceux qui sont désignés pour recevoir la rosette, citons :

Les généraux de Contades-Gizeux, de la 2e brigade de chasseurs, à Lunéville ; Trabaud, de la 1re brigade de cavalerie d'Algérie, à Médéa ; Guerrier, gouverneur de Marseille ; Gaillard-Bournazel, adjoint à l'inspecteur permanent des remontes ; de La Villestreux, de la 1re brigade de hussards, à Verdun ; Bertin, de la 1re brigade de Tunisie ; Dumas, de la 6e brigade his de cavalerie, au camp de Châlons ; de Fontenilliat, de la 3e brigade de cavalerie d'Algérie ; Sélitt ; Bédromrlli, de la brigade d'artillerie du 20e corps, à Nancy ; Clarel de La Touche, de la 36e brigade d'infanterie à Angers ; Superbie, de la 65e brigade, à Agen ; Grellet, de la brigade de cavalerie du 17e corps à Montauban ; Goullet, de l'infanterie coloniale, commandant les troupes de l'Afrique équatoriale ; Gantheron, commandant de la brigade d'artillerie coloniale, à Paris.

On annonce également que nos vaillantes troupes du Maroc ne sont pas oubliées, et qu'elles tiendront une place respectable — et pleinement justifiée — dans la promotion qui va paraître.

CONTES ET VARIÉTÉS

"DÉLIMITONS"

Nous allons délimiter la région du chou de Bruxelles.

(Un journal belge).

Aussitôt que j'eus la cette surprenante nouvelle en trois lignes, je courus, au pas d'un cheval de fiacre, interviewer M. le Borné, qui tient, au Ministère du Commerce, l'emploi de chef de rayon des Délimitations.

— « Si cela est vrai, me dit-il ! Rien n'est plus exact ! Et on n'est pas fini, la France a attaché le grelot, l'étranger nous suit, et nul ne peut prévoir où cela s'arrêtera ; — et baissant la voix, il ajouta : « Peut-être aussi nous nous compliquons internationales ».

Je dressai l'oreille et ouvris un œil interrogateur : « Les Cortès, Monsieur, vont délimiter la région du blanc d'Espagne. Tenez, voici une dépêche de Lima : Le Gouvernement péruvien demande un arbitrage pour délimiter le beurre du Pérou. On dit que la Prusse veut se réserver son bleu, et que Sienne prétend garder le monopole de sa terre. Saves-vous que le nouveau Sultan nous avait adressé, avant la guerre Italo-turque, un ultimatum nous interdisant de vendre du Tripoli. Et ici, nous sommes sur les dents ; je viens d'expédier un de mes sous-chefs avec mission de retrouver les limites de l'ancien Périgord : il est bête comme trente-six cochons, peut-être s'en tirera-t-il sans trop de frais. Mais celui que j'ai chargé de délimiter l'escargot de Bourgogne me demande une automobile. L'escargot n'est pas ce que nous pensions ; il se promène beaucoup, surtout à l'époque des amours, il ne connaît alors plus de bornes, franchit toutes les limites, bat la campagne, la Champagne et le Franche-Comté. On m'affirma qu'on en a trouvé un sous le pont d'Avignon ! Vous juger des difficultés. Moi-même, Monsieur, je me suis personnellement chargé de délimiter le Soissonnais, à cause des haricots. Croyez-vous que cela soit facile, hurla M. le Borné, en frappant sur un dossier poudreux. Il y a dans la Côte-d'Or, près de Dijon, un petit village de Soissons dont les 312 habitants qui menacé de me casser la figure si je ne les comprenais pas dans les limites. Mais tout cela n'est rien, continua mon interlocuteur, voici deux jours que M. le Ministre étudie une question insoluble intéressant une de nos grandes industries nationales. Sous peu, vous en entendrez parler : avant-hier, M. le Ministre a reçu une délégation des fabricants de bleu d'Outre-mer. Vous comprenez de quels leur situation, elle est terrible : pour eux, les délimiter, c'est les tuer et, à cela, nous ne pouvons rien : la loyauté commerciale interdit de fabriquer en France le bleu d'Outremer ; mais à quoi servirait-il de transporter au delà des bois cette intéressante industrie, installée là où vous voulez, elle ne peut pas produire le bleu d'Outremer tel que le veut une délimitation logique et honnête.

En ce moment, en apporte à M. le Borné un large pli parfumé : aux armes de la ville de Cologne.

Je n'en voulus plus entendre davantage et m'en fus épouvanté.

Maurice HONORE.

L'Annuaire Statistique du Département du Nord

Le développement incessant de toutes les branches de l'activité humaine fait ressortir la nécessité de mettre à la disposition de l'industriel, du commerçant, des instruments de recherches condensant sous le minimum de volume le maximum de renseignements.

A ce point de vue répond admirablement l'annuaire statistique du département du Nord, dont le succès ne fait que s'accroître chaque année. L'appartition du 85e tome de cette publication de premier ordre est la meilleure preuve de son utilité et de sa valeur incontestables.

M. Henri Lecocq, chef de division honoraire à la préfecture du Nord, qui rédige l'annuaire en collaboration avec MM. Desrousseaux et Vouleton, chefs de division, s'attache à tenir cet ouvrage au courant de toutes les créations et modifications de nos importants services publics, du développement des œuvres publiques et privées d'assistance, d'assurance et de prévoyance sociales et d'en rendre la lecture aussi attrayante que possible.

L'annuaire contient, outre les renseignements les plus précis sur l'organisation actuelle, des indications très précieuses sur l'hydrographie, la topographie, l'histoire du département ; il donne les biographies des personnalités les plus marquantes disparues dans l'année. Et la collection complète de l'ouvrage constitue, à ce point de vue, un monument historique du plus haut intérêt.

L'ouvrage est en vente, au prix de 5 fr., chez l'auteur, rue de Valmy, 18, et à l'imprimerie Danel, rue Nationale, 98.

Un grave accident à Boulogne

M. Georges Jacques, 27 ans, rue Delrie, à Boulogne, a eu la jambe gauche écrasée par un wagon, sur le quai Chanzy. L'état du blessé est grave.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Association des délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille

Dans sa dernière réunion, l'A. D. C. A. L. a voté les vœux suivants :

1° Considérant que beaucoup de familles se plaignent des vacances trop longues et des jours de congé trop nombreux accordés aux enfants ;

Que ces plaintes sont nuisibles au recrutement de nos écoles ;

Considérant que M. le Ministre actuel de l'Instruction publique a fait connaître son intention de faire commencer, dès l'année prochaine, les grandes vacances au 13 juillet ;

Regrettant que M. le Ministre n'ait pas préalablement demandé l'avis des délégations cantonales et des associations d'anciens élèves ;

Craignant qu'on ne trouve dans la fixation de la nouvelle date un prétexte à l'augmentation de la durée des vacances ;

L'A.D.C.A.L. déclare qu'elle verrait avec plaisir les vacances commencer le 13 juillet, mais à la condition expresse que la longueur des dites vacances ne soit pas augmentée et que la rentrée des classes soit avancée proportionnellement.

2° L'A. D. C. A. L. constatant que les instituteurs, pendant leur passage sous les drapeaux, passent tous par l'École normale de gymnastique de Joinville, et qu'à leur retour dans les écoles on ne les utilise pas à enseigner la gymnastique rationnelle aux enfants, insiste de la façon la plus pressante pour que cette négligence prenne fin sans délai.

L'Association a en outre décidé de demander au Conseil départemental de choisir les D. C. uniquement parmi les amis dévoués de l'École laïque et de ne désigner que les citoyens décidés à remplir leurs fonctions d'une façon régulière.

Enfin elle demande que la franchise postale accordée aux D. C. pour leurs communications avec un certain nombre d'autorités soit étendue à leurs correspondances scolaires avec le président et le secrétaire de leur délégation dans leur propre canton.

Une villa cambriolée à Wimereux

La villa Bellevue, située rue de la Manche, à Wimereux, et appartenant à M. Villelle, 5, rue Colbert, à Lille, a reçu, de nuit, la visite des cambrioleurs.

Tous les meubles ont été fouillés.

M. Villette a été prévenu. C'est seulement quand il aura dressé l'inventaire de ses meubles qu'on connaîtra l'étendue du vol.

Un cabriolet tamponné par une locomotive A LOOS

Lundi, vers deux heures, à 300 mètres environ de la gare de Loos, au passage à niveau de la ligne de Lille à Emmerin, s'est produit un accident dont les conséquences auraient pu être graves.

M. N..., demeurant rue des Meuniers, à Lille, qui revenait d'Emmerin dans un cabriolet, attelé d'un cheval, voyant ouverte la barrière du passage à niveau, s'engagea sur la voie.

Or, au même moment arrivait, — à une allure modérée, fort heureusement, — une locomotive en manœuvre.

Le cabriolet, pris par le travers, fut projeté sur le rebord de la voie. On le releva en piteux état, mais ni M. N..., ni son cheval n'étaient blessés.

Le garde-barrière a déclaré que le signal qui aurait dû l'avertir du passage de la locomotive, n'avait pas fonctionné.

LES PLUS BELLES
Cartes de Visite
les moins chères, les mieux soignées
SONT FAITES
à l'Imprimerie du
PROGRÈS DU NORD
27, rue de Béthune, LILLE

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 9 heures un quart, sous la présidence du maire, M. Charles Delesalle.

Il adopte sans discussion divers rapports de peu d'intérêt qui concernent les « frais de contentieux », la vidange des fosses d'aisance des bâtiments communaux, la vente de vieux pavés, la cuisine populaire de la rue Fombelle, les frais de location des salles municipales, l'admission en valeur des cotes irrécouvrables, l'installation des parafonnerres et des devantures de balcons du Nouveau Théâtre, etc.

Bureau de Bienfaisance

Le Conseil émet un avis favorable au projet de budget, pour l'année 1913, de l'administration du Bureau de Bienfaisance.

Ce projet prévoit : en recettes, une somme de 1.067.049 francs. En dépenses, une somme de 1.066.864 fr. et laisse disponible une somme de 185 francs.

La situation du Nouveau Théâtre

M. Valdelièvre donne lecture d'un assez long rapport sur la situation du Nouveau Théâtre.

Ce rapport, particulièrement dur pour M. l'architecte Cordonnier, se termine ainsi :

Nous arrivons à une dépense totale engagée de 2.906.894 fr. 49.

Les crédits régulièrement ouverts à ce jour, s'élèvent à 2.979.080 fr. 82.

Il reste à votre disposition un crédit de 72.186 fr. 33.

Votre Commission, faisant siennes les réserves et critiques formulées par l'Administration municipale, en ce qui concerne l'établissement par l'architecte des devis primitifs, et regrettant que les premières évaluations aient été faites si légèrement, vous propose de donner votre approbation aux devis définitifs présentés par l'architecte, et de voter les crédits supplémentaires demandés, dont le total, y compris les crédits précédemment votés par vous dans vos délibérations antérieures, s'élève à 2.728.239 fr. 14, sous la condition que le chiffre des honoraires dus à l'architecte pour toutes dépenses en excès sur le devis primitif de 2.480.834,45 sera réservé jusqu'au jour où vous serez appelés à statuer sur les décomptes définitifs de toutes les entreprises.

Votre Commission, prenant acte des délibérations faites par l'architecte, concernant la fixation ne varietur de ses derniers chiffres de dépenses, vous propose d'attirer son attention sur la nécessité de se renfermer dorénavant dans la limite des crédits que vous lui ouvrez aujourd'hui pour l'exécution des entreprises en cours ou adjugées à ce jour, et sur la gravité des responsabilités pécuniaires, qu'il pourrait encourir envers la ville, en cas de nouveaux dépassements non justifiés.

Le rapport de la Commission des finances

M. Léon Gobert donne lecture de la fin du rapport qu'il rédigea au nom de la Commission des finances, rapport dont la première partie avait été lue et adoptée au cours de la dernière séance.

Il s'élève contre ce qu'on a écrit au sujet de l'assistance aux vieillards, alors que nous voulons nullement réaliser des économies sur les pauvres. Nous voulons seulement sauvegarder les droits des vrais pauvres, en écartant ceux qui simulent la pauvreté. »

M. Charles Delesalle approuve ces paroles et M. Liégeois-Six dénonce les soi disant indigents soi-disant incurables qui exploitent l'assistance publique. »

Le Conseil décide de réduire à 500 francs le subside accordé à l'œuvre des Invalides du Travail. Par contre elle augmente de 1000 fr. la subvention allouée à l'œuvre des crèches.

La question des crèches sera étudiée par la commission d'assistance qui verra s'il y a lieu d'établir une nouvelle crèche à Fives.

On passe aux dépenses extraordinaires.

Le rapport de M. Gobert est adopté.

Le budget s'établit ainsi :

Recettes ordinaires :	8.796.466 12
Recettes extraordinaires :	9.008.954,41
Dépenses ordinaires :	8.263.382 99
Dépenses extraordinaires :	10.478.914 17
Excédent de recettes :	15.013 56

M. Parmentier adresse au nom de ses collègues des félicitations au rapporteur du budget, M. Léon Gobert. Celui-ci remercie tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche.

Enfin M. Charles Delesalle déclare que « la situation financière de la ville se présentera à l'avenir dans les meilleures conditions. »

Le véritable savon à l'EAU DE COLOGNE est marqué
312
Victor VAISSIER

Feuilleton du 31 décembre 10

Les Mémoires d'un Commissaire de Police

par Pierre ZACCONE

La Maison du Damné

— Vous, Monsieur, dit-il, avec un commencement d'emportement. Que me voulez-vous donc ?

Mais il s'arrêta aussitôt.

Son regard s'était abaissé sur l'homme auquel il s'adressait, et le sentiment d'irritation avait aussitôt fait place à une sorte de compassion mêlée de pitié.

L'homme était là levant lui, grelottant sous son habit râpé ; le malheureux n'avait pas même un pardessus pour se garantir des intempéries de la saison.

Il ne paraissait pas d'ailleurs se douter de la rigueur du temps, son regard était triste, et un sourire d'une humilité résignée effleurait ses lèvres minces.

— Pardonnez-moi, Monsieur, répondit-il avec douceur ; tout à l'heure je vous ai observé, et il m'a semblé que vous preniez intérêt à un charmante enfant qui vient de s'éloigner.

— Quand cela serait ? objecta Albert avec un reste de brusquerie.

— Je n'aurais rien à y répondre, continua son interlocuteur, seulement je désirerais vous adresser une question à ce sujet.

— Laquelle ?

— Vous m'y autorisez ?

— Je vous écoute.

— Eh bien, je désire savoir si vous connaissez cette enfant.

— Moi !

— Quel nom porte-t-elle ? est-elle bien la fille de l'homme qui l'accompagne ou ne serait-ce pas plutôt une parente ou une étrangère qu'il aurait recueillie ?

Albert écoutait, et à mesure que l'homme parlait, un sentiment tout nouveau se faisait jour dans son esprit.

Quand son interlocuteur eut fini, il remua la tête.

— J'aurais été très désireux, Monsieur, répondit-il, de satisfaire à la demande que vous m'adressez, mais j'ignore moi-même quelle est la personne dont vous me parlez ; j'ai été frappée de sa grâce et de sa beauté, j'ai voulu la voir de plus près, et c'est ce qui explique, sans la justifier, l'indiscrétion que j'ai commise.

— Alors, vous ne le connaissez pas... dit l'inconnu avec tristesse.

— C'est la première fois que je la vois.

— Et vous n'espérez pas la rencontrer de nouveau ?

— Peut-être.

— En ce cas, vous avez quelque chance de savoir qui elle est.

— Probablement.

— Eh bien, laissez-moi vous faire une dernière prière. Voici mon adresse, vous pourrez prendre sur moi tous les renseignements que vous jugerez nécessaires, et si vous parvenez à découvrir quelque chose, promettez-moi de me venir voir.

— Mais... je ne sais...

— Je vous en conjure.

— Soit donc, Monsieur, et comptez que je ne manquerai pas à la promesse que je vous fais.

Sur ces mots, les deux hommes se séparèrent.

Un vieil ami

Deux jours plus tard, vers dix heures du matin, M. Villeneuve venait de pénétrer dans son cabinet, où d'habitude avant déjeuner, il allait examiner quelques-uns des dossiers qui lui paraissaient mériter une attention particulière.

M. Villeneuve était juge d'instruction et il apportait dans ces fonctions importantes une intelligence, une hauteur de vue qui l'avaient depuis longtemps désigné à l'estime et à la considération de toute la magistrature.

Ses conseils étaient recherchés avec une déférence empressée, et ses appréciations pesaient d'un grand poids dans les décisions des juges.

Son cabinet se composait d'une grande salle, à l'ameublement sévère ; son bureau en occupait le milieu et près de la cheminée, non loin de la tenêtre, il y avait un second bureau où se tenait d'ordinaire un commis chargé de prendre note des interrogatoires.

Ce jour-là, M. Villeneuve était seul, et malgré le pli qui creusait son front, une satisfaction non équivoque resplendissait sur son traits, chaque fois que son doigt feuilletait les documents qu'il avait sous les yeux.

Avant de pénétrer dans son cabinet, il était allé embrasser Jeanne, et comme cette-ci remarqua le volumineux dossier qu'il portait sous son bras.

— Père, lui avait-elle dit avec un sourire un peu contraint, vous allez encore préparer la condamnation de quelque grand coupable.

M. Villeneuve prit le front de l'enfant, et le baisa longuement.

— Mieux que cela, chère petite, répondit-il avec une gravité sous laquelle perçait une pointe d'humeur, — cette fois ce sont deux coupables que je vais frapper.

— Mon Dieu !... fit Jeanne en joignant les mains.

Et si mes conclusions sont adoptées, continua M. Villeneuve, ils seront tous les deux condamnés à « perpétuité ».

Et comme le magistrat mettait à prononcer ces derniers mots une emphase qui ne lui était pas habituelle, la jolie enfant regarda son père avec étonnement.

— Les malheureux !... balbutia-t-elle avec une sorte d'appréhension.

— Tu trouves ?...

— Dame ! songez donc ! à perpétuité !

— C'est affreux, en effet, et qui diras-tu donc si je te confiais les noms de ces deux malheureux

— Est-ce que je les connais ?

— Sans doute.

— Ah ! vite ! parlez alors, dites-moi leurs noms.

— Eh bien, l'un s'appelle M. Charles de Renneville, et l'autre...

Il n'en fut dire davantage, car Jeanne venait de jeter un cri et lui avait arraché son portefeuille.

— Fi ! fi ! dit-elle, en embrassant son père avec une tendre effusion ; c'est mal d'inspirer de telles frayeurs à son enfant !

— C'est donc de moi que vous alles vous occuper ?

— Oui, ma fille...

— Ah ! Charles sera bien heureux...

— Et toi !...

— Moi..., mon père..., moi !... je n'ai pas attendu cette heure pour vous remercier et vous bénir.

M. Villeneuve s'était hâté de disparaître ; s'il était resté une seconde de plus, il aurait éclaté en sanglots...

Mais dès que cette émotion se fut un peu calmée, il étala devant lui les divers parchemins qui gonflaient le portefeuille, et se mit à les lirer et à les examiner avec toute l'attention qu'un père peut apporter dans une semblable affaire.

Une heure se passa de la sorte, et il avait déjà parcouru la plus grande partie des documents, lorsque la porte du cabinet s'ouvrit et qu'un huissier entra.

— Que demandez-vous ? fit M. Villeneuve en relevant le front.

— Il y a là, répondit l'huissier, une personne qui désire parler à Monsieur.

— Quelle est cette personne ?

— Voici sa carte.

M. Villeneuve jeta un regard sur la carte qu'un lui présentait.

— Boursault !... dit-il, d'un ton vague, comme s'il est cherché à se rappeler... je ne connais personne de ce nom — à moins que... mais c'est impossible !... invraisemblable ! — ah ! n'importe, je veux voir, faites entrer, Dominique, faites entrer, à l'instant !

Et pendant que l'huissier sortait, M. Villeneuve se levait, en proie à une agitation qui ne lui avait pas permis de rester en place.

Au même instant, deux cris partirent à la fois, et M. Villeneuve se précipita dans les bras de la personne qu'on venait d'annoncer.

— Boursault ! fit le juge avec l'accent de la joie la plus sincère.

— Villeneuve ! répondit celui qui était l'objet d'un si chaleureux accueil.

— Toi ! à Paris, et depuis quand

— Depuis quelques jours à peine.

— Sais-tu que voilà près de vingt années que je ne l'avais vu !

— C'est vrai.

— Et qu'as-tu fait depuis ce temps-là ?

— Ce serait bien long à te raconter.

— Au fait, tu as raison, nous consacrerons une soirée spéciale à ces souvenirs et j'en profiterai pour le présenter ma fille et mon fils. Mais toi... tu es heureux au moins ?

— Tout à fait.

— Riche...

— Suffisamment.

Et tu es toujours un grand chasseur devant Dieu ?

M. Boursault se prit à sourire.

— Tu te rappelles, dit-il, avec enjouement, c'était notre grande passion à tous les deux ; eh bien, tous les défauts de ma jeunesse, je les ai conservés... mais ce que j'ai gardé surtout, c'est l'attachement inébranlable aux amitiés d'autrefois, et ma première pensée, en tombant à Paris, a été de venir te serrer la main.

M. Villeneuve ne se rassasiait pas de regarder son ami.

— C'est qu'il n'a pas changé ! s'écria-t-il alors ; vingt ans ont pu passer sur son front sans y déposer la moindre ride. Ah ! l'on voit bien que la vie a toujours été heureuse, et que les chagrins ou les soucis n'ont jamais abreuvé son cœur d'amertume.

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
Où, rue Nationale, Lille
302